

Département de l'Isère  
Arrondissement  
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE  
de  
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le jeudi 3 août 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

**Etaient présents** : Céline BONVINI, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Michèle GAUTHIER, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

**Ont donné pouvoir ou sont excusés** : Sandrine BOUVAREL (pouvoir à Thierry GUILLEM), Sandrine BUDIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Estelle GHORIS (pouvoir à Guillaume DAVID), Yoann GODET (pouvoir à Christophe GUSI), Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Alexandra DURY), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL).  
Sukran BOYRAZ, Sébastien GACON.

**Date de la convocation** : 28 juillet 2023

**Secrétaire de séance** : Stéphanie RADESIC.

Conseillers présents à l'ouverture : 19. Quorum atteint.

**Délibération n°73-2023 : Modification tarif budget annexe animation**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de fixer les tarifs des animations proposées par la mairie tout au long de l'année et dont la recette est comptabilisée dans le budget annexe « animation ».

Aussi, il propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

<b>Toutes les animations</b>	Droit place ambulant	forfait 80 €
	Droit de place supplémentaire autre stand pour même ambulant	Forfait 40 €
<b>Jardin des livres</b>	Emplacement bouquinistes	Forfait 25 €
<b>Mardi du dauphin</b>	Droit d'entrée	6 € Adultes / 4 € Enfants - 16 ans
<b>marché des peintres, et autre marché culturel</b>	Droit place exposant	1€ /ml mini 3 ml
<b>Spectacle poésie / concert</b>	Droit d'entrée	Adultes 5 € / 3 € Enfants jusqu'à 16 ans
<b>Fête de le musique</b>	Droit de place bar restaurant	Forfait 100 € grand emplacement Forfait 60 € emplacement contraint
	Droit de place petit manège	110 €
<b>Fête des Lumières</b>	Droit de place grand manège	130 €
	Droit de place ambulant	Forfait 500 €

**Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ADOPTE les tarifs proposés

- PRECISE que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à leur modification par le Conseil Municipal.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 3 août 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,